

Bulletin technique 16-01

Port de casques approuvés par la CSA exigé pour les officiels

Le 27 mai 2016

Par mesure de sécurité et dans le but de protéger la santé des officiels, le conseil d'administration de l'Association canadienne de crosse (ACC) a approuvé le changement suivant à la politique, qui entre immédiatement en vigueur.

En 2016, tous les officiels sur le placher, durant des championnats nationaux majeurs et mineurs de crosse en enclos, doivent porter des casques noirs approuvés par la CSA. À compter du 1^{er} janvier 2017, tous les officiels sur le terrain pendant des matchs de crosse en enclos devront porter des casques noirs approuvés par la CSA.

Nous vous incitons à visiter le site Web de l'ACC pour la liste des casques approuvés par la CSA –

<http://cla-fr.pointstreaksites.com/view/cla-fr/athl-tes/casques-et-protecteurs-faciaux-1>.

Les casques doivent être approuvés par la CSA pour le hockey. Voici des exemples (à des fins d'échantillonnage seulement), étant donné que les officiels peuvent choisir tout casque noir de hockey approuvé par la CSA :



Des renseignements supplémentaires et des bulletins techniques concernant l'équipement se trouvent sur la [page d'équipement du site Web de l'ACC](#).

La plus grande priorité de l'ACC est la sécurité de tous les membres et participants.

N'hésitez pas à contacter le coordonnateur de programmes de l'ACC, Jean-François Roy (jean-francois@lacrosse.ca ou 613-260-2028, poste 301), pour toute question supplémentaire ou préoccupation.